



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau biodiversité risques  
Unité gestion des procédures environnementales

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**RÉCÉPISSÉ DE NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITÉ**

Le préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment les articles R.512-39-1 à R.512-39-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 23 décembre 1996 autorisant la société ABCD à exploiter une casserie d'œufs et des ateliers de transformation d'œufs et d'ovo-produits, situés ZI de la Gare - 5 rue Brizeux 56800 PLOERMEL ;

Vu les arrêtés de prescriptions complémentaires des 5 août 1999 (article 7 - pollution des eaux), 18 janvier 2001 (installations de réfrigération), 14 février 2008 (modification des valeurs de rejets des effluents à la station d'épuration de la Ville Réhel) et 8 mars 2010 (rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique) ;

Vu le récépissé de déclaration de succession du 27 octobre 2011 délivré à la société PEP afin de poursuivre les activités de la société ABCD ;

RECONNAÎT avoir reçu les 8 novembre 2019 et 6 avril 2021 de la société PEP, dont le siège social est situé à Kerlurec 56450 THEIX-NOYALO, la notification prévue par l'article R.512-39-1 du code de l'environnement, relative à l'arrêt définitif de l'exploitation de l'établissement ;

Il convient de noter que ce récépissé ne vaut pas procès-verbal de réalisation des travaux. Celui-ci sera délivré, le cas échéant, à l'issue de l'analyse du dossier de notification de la cessation d'activité par l'inspection des installations classées, conformément à l'article R.512-39-3 du code de l'environnement.

Vannes, le 10 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation  
Pour le DDTM et par délégation  
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

Monsieur le directeur  
Société PEP  
Kerlurec  
56450 THEIX-NOYALO

Copie à :

- Mme la sous-préfète de Pontivy
- M. le maire de Ploermel
- M. le DDPP 56